



AVIS PUBLIC CANTON DE WENTWORTH

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS SUIVANTS

QUE les règlements d'urbanisme ci-après sont en vigueur suivant la délivrance des certificats de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil pour chacun d'eux en date du 28 novembre 2018 :

1. Le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2018-006;
2. Le règlement de zonage numéro 2018-007;
3. Le règlement de lotissement numéro 2018-008;
4. Le règlement de construction numéro 2018-009;
5. Le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2018-010;
6. Le règlement sur les dérogations mineures numéro 2018-012;
7. Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-013;
8. Le règlement sur les usages conditionnels numéro 2018-014.

QUE le règlement sur le plan d'urbanisme représente la planification du territoire pour les 5 à 10 prochaines années et qu'il présente le contexte de cette planification, les enjeux d'aménagement et les choix de planification, notamment les orientations d'aménagement du territoire, les affectations du sol et les principales conditions de développement, et ce, conformément au schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil;

QUE les règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth (114, chemin Louisa), pendant les heures régulières de bureau;

QUE le présent avis est également affiché à l'Hôtel de Ville du Canton de Wentworth.

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme

Donné à Wentworth le 14 janvier 2019